

1	Ile-de-France : les départements de petite couronne prêchent leur autonomie auprès du préfet 1	
2	Paris 2024 : «L'organisation des Jeux doit être irréprochable», avertit Laura Flessel	2
3	Embouteillages et pollution : et si un péage à Paris était la solution.....	4
4	Péage urbain : Valérie Pécresse préfère «une écotaxe pour les poids lourds en transit»	4
5	Actus franciliennes	7
6	Le parapétrolier CGG bientôt entre les mains de fonds étrangers	8
7	Frais bancaires : "des milliards" sur le dos des clients en difficulté	9
8	Les voyageurs davantage contrôlés pour aller aux États-Unis.....	11
9	Réformes sociales : le grand flou de l'assurance-chômage	12
10	Réformes sociales : le patronat et les syndicats ont leur feuille de route... chargée	14
11	Formation continue : premières pistes de réforme	16
12	L'Outre-mer, au bord du volcan.....	18
13	La hausse de la CSG adoptée par l'Assemblée dans une ambiance tendue	20
14	Présidence LR : pour son premier meeting, Wauquiez câline et cogne.....	21
15	François de Rugy : « Avec plus d'évaluation du travail parlementaire, on améliorera l'efficacité de la dépense publique »	23
16	Ceta : l'opération déminage du gouvernement.....	25
17	Catalogne : deux jours décisifs pour la nation espagnole.....	27

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 26/10/2017

1 Ile-de-France : les départements de petite couronne prêchent leur autonomie auprès du préfet



Christian Favier (PCF), président du conseil départemental du Val-de-Marne, Patrick Devedjian (LR), président des Hauts-de-Seine et

Stéphane Troussel (PS), président de Seine-Saint-Denis, ont défendu leur autonomie auprès du préfet de région Michel Cadot.

Les présidents du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine ont été reçus par le préfet de région pour débattre de l'avenir de leurs départements dans la réforme de la Métropole.

Rien n'était censé fuiter. Officiellement, consigne a été donnée par l'Etat et les départements de ne pas communiquer. De la rencontre ce mercredi matin entre le préfet de région et les présidents

des trois départements de petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) concernant le projet de [fusion des départements](#), nous saurons qu'elle fut « cordiale ».

« *Le préfet s'est montré à l'écoute des départements* », avance-t-on laconiquement au conseil départemental PCF du Val-de-Marne dirigé par [Christian Favier](#).

D'autres vont cependant un peu plus loin. « Le préfet nous a fait savoir qu'il avait reçu comme instruction d'étudier le scénario porté par les trois présidents de département à savoir la Métropole régionale », ose-t-on dans l'entourage de [Patrick Devedjian](#) (LR), président du département des Hauts-de-Seine.

« *Avec cette réunion, on a mis les choses au clair. Autant, il y a quelques semaines, on avait le sentiment que les choix étaient arrêtés, on a désormais l'impression que le dialogue est ouvert, abonde quant à lui le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis [Stéphane Troussel](#) (PS). Avant d'entamer une [nouvelle réforme](#), il y a des questions à se poser. Quels sont les objectifs politiques au-delà de l'aspect modernisateur de la mécanique institutionnelle ? La seule chose qui intéresse nos concitoyens, ce sont les services que les collectivités leur rendent.* »

Macron reporte la rencontre

Selon nos informations, l'option d'une fusion de la [Région](#) et de la Métropole du Grand Paris aurait été débattue. Le « big bang » territorial que serait [la suppression des départements](#) de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine aurait ainsi été chiffré à plusieurs milliards d'euros. De quoi faire craindre à l'Etat comme aux élus un ralentissement des projets d'aménagement et des investissements difficilement conciliables avec l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

D'autres signes laissent à penser que l'exécutif pourrait revoir sa copie. La réunion de travail avec les présidents de département programmée par Emmanuel Macron au 2 novembre a été reportée sine die à sa demande. Il en est de même pour la conférence territoriale, repoussée pour la troisième fois au mois de décembre.

Marion Kremp

LE PARISIEN – 26/10/2017

2 Paris 2024 : «L'organisation des Jeux doit être irréprochable», avertit Laura Flessel



Pour Laura Flessel, le principe de transparence «est indispensable» et même «un devoir» au sein du futur Comité d'organisation des Jeux olympiques.

La ministre des Sports explique ce qu'elle va mettre en place afin que les JO 2024 soient exemplaires sur le plan de l'éthique.

Elle a fait de « la France qui bouge, [la France qui rayonne](#), la France en bonne santé et la France éthique », les quatre piliers de sa feuille de route. Alors que le futur Comité d'organisation des Jeux olympiques est en proie aux critiques, Laura Flessel nous dévoile ses idées en matière de transparence.

Pourquoi faire de la question de l'éthique un point central de votre programme ?

Laura Flessel. Organiser les JO en 2024 est une opportunité formidable, et ces Jeux doivent être la cerise sur le gâteau de sept ans de transformations. La question de l'éthique et de l'intégrité du sport au niveau national, mais aussi européen et international, j'ai souhaité l'aborder dès mon arrivée au ministère, il y a cinq mois. Aujourd'hui, dans de nombreux domaines, on dispose d'outils qui garantissent la saine gouvernance d'une organisation. Il se trouve que dans le sport, il y a matière à s'améliorer. On parle de renouvellement des pratiques dans la vie politique, il n'y a pas de raison que le sport soit à la traîne.

Allez-vous appliquer ce principe de transparence au futur Comité d'organisation des Jeux olympiques ?

C'est indispensable. La transparence n'est pas une option. C'est un devoir. Et l'organisation des Jeux doit être irréprochable. Tous les leaders, y compris Tony Estanguet (*NDLR : président du futur comité d'organisation*), sont sur la même longueur d'onde à ce sujet. L'idée est d'établir la cartographie des risques et de s'assurer que toutes les procédures olympiques répondent aux meilleurs standards internationaux en matière de transparence.

Concrètement, de quels outils disposez-vous ?

On a besoin d'une cohérence et, pour cela, nous devons nous entourer des meilleurs. Conformément aux attentes du président de la République et du Premier ministre, je constitue actuellement un groupe d'experts issus de l'OCDE (*NDLR : Organisation de coopération et de développement économique*), de la haute autorité pour la transparence de la vie publique, de Transparency international et de l'Agence française anticorruption. Il sera opérationnel d'ici une dizaine de jours et nous adressera des recommandations pour une organisation exemplaire. Tout doit être mis sur la table. On peut imaginer la création d'un observatoire public des marchés des Jeux, une traçabilité des recrutements... J'étudierai toutes les propositions que ce groupe d'experts formulera pour garantir in fine l'intégrité la plus parfaite. Cette réflexion viendra enrichir la loi olympique et paralympique que je présenterai courant novembre en Conseil des ministres. L'un des quatre volets de cette loi sera pleinement consacré à l'éthique.

Etienne Thobois, directeur général de la candidature, fait face actuellement à des attaques. Quelle est votre position ?

Aujourd'hui, notre devoir est de continuer à travailler ensemble. Etienne Thobois a pleinement oeuvré pour que la France obtienne les Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Lorsque j'ai été nommée ministre des Sports, j'ai pu côtoyer au comité de candidature une équipe qui travaillait collectivement. Mon rôle est de veiller à ce que le mécanisme ne s'enraye pas. On a réussi une première étape, on est attendus en 2024. On doit constituer une équipe qui oeuvre dans l'intérêt du pays car, derrière, il y a des enjeux économiques et sociétaux majeurs pour la France.

Elle s'est expliquée avec Onesta : <http://www.leparisien.fr/sports/JO/paris-2024/paris-2024-l-organisation-des-jeux-doit-etre-irreprochable-avertit-laura-flessel-26-10-2017-7355607.php>

Propos recueillis par Sandrine Lefevre

LE PARISIEN – 26/10/2017

3 Embouteillages et pollution : et si un péage à Paris était la solution...



Faut-il installer un péage à l'entrée de Paris ? L'hypothèse ne fait pas l'unanimité.

A Milan et à Londres, on a instauré un péage pour limiter l'accès des voitures au centre-ville. Et ça marche. On l'évoque à Paris pour réduire surtout la pollution.

Faut-il s'attaquer au porte-monnaie des automobilistes pour les obliger à lâcher leur voiture ? Jean-Louis Missika, adjoint à la mairie de Paris en charge des projets du Grand Paris, a jeté un pavé dans la mare en jugeant vendredi dans nos colonnes que « la question du péage urbain et périurbain mérite d'être posée ». [Anne Hidalgo y semble pour l'instant opposée](#). Elle ne veut pas d'un système « qui serait strictement une barrière financière » et qui « interdise aux habitants de la banlieue de rentrer dans Paris ». Mais la maire de Paris nous l'a confié dimanche, en matière de lutte contre la pollution, elle n'a « pas de tabou ».

Mesure discriminatoire ?

Et son adjoint aux transports Christophe Nadjovski encore moins : « Le péage urbain fait partie des réflexions que tous les spécialistes évoquent, et c'est dans l'air du temps », note l'élue écologiste. Au point que Milan, qui a instauré un péage urbain de 5 € par jour en 2011, envisage d'agrandir cette zone à circulation payante, aujourd'hui limitée à l'hypercentre (lire page 3). En six ans, la ville a réduit de 43 000 le nombre de voitures qui y pénétraient quotidiennement.

Au Royaume-Uni, Londres a instauré cette semaine une nouvelle taxe de 10 £ (11,20 €) par jour pour les conducteurs de voitures polluantes. Cette « toxic charge » s'ajoute au péage urbain, baptisé « congestion charge », de 11,50 £ (12,90 €) que payent depuis 2003 les automobilistes qui veulent circuler dans Londres intra-muros.

« Il est temps de se battre pour éliminer l'air toxique que nous sommes obligés de respirer », estime le maire de la capitale britannique, Sadiq Khan. Mais les associations provoiture sont vent debout contre cette mesure. « Bien sûr qu'un péage urbain réduit les bouchons, mais cela instaure une ségrégation par l'argent car on réserve l'usage de la voiture à ceux qui peuvent payer, donc aux riches », soupire le délégué général de 40 Millions d'automobilistes, Pierre Chasseray. « C'est une mesure totalement discriminatoire, abonde Yves Carra, porte-parole de l'Automobile club association. Dans toutes les villes qui ont instauré un péage urbain, cela pénalise uniquement les ménages les plus modestes. »

Frédéric Mouchon

LE PARISIEN – 26/10/2017

4 Péage urbain : Valérie Pécresse préfère «une écotaxe pour les poids

lourds en transit»



A l'entrée de certaines villes d'Europe, le péage est un moyen radical pour limiter l'accès des voitures. On l'évoque désormais à Paris. Mais, pour Valérie Pécresse, «cela couperait la région en deux en accroissant la fracture sociale et territoriale». Interview.

A [Milan](#) et à Londres, on a instauré un péage pour limiter l'accès des voitures au centre-ville. Et ça marche. On l'évoque à Paris pour réduire surtout la pollution. Mais, est-ce envisageable ? Valérie Pécresse, présidente LR de la région Ile-de-France, nous explique pourquoi elle n'y est pas favorable.

Etes-vous pour un péage urbain à Paris ?

Valérie Pécresse. Je suis résolument contre. Cela couperait la région en deux en accroissant la fracture sociale et territoriale. Il y aurait d'un côté les Parisiens et métropolitains les plus riches. Et puis les autres, notamment les Franciliens les plus défavorisés. Ils sont déjà discriminés car ils ont souvent des véhicules anciens et n'ont pas la bonne vignette Crit'Air pour circuler dans Paris. Ce péage renforcerait leur sentiment d'exclusion.

Taxer les véhicules n'est pas la solution pour limiter les embouteillages ?

Je suis favorable à une écotaxe ou une vignette pour les poids lourds en transit. Ces camions ne font que traverser la région, mais ils pèsent 5 à 10 % du trafic, polluent, créent des bouchons, abîment nos routes.

Mais ne faut-il pas aussi, comme le prône Anne Hidalgo, réduire le trafic automobile ?

C'est has been d'être antivoitures car les véhicules de demain seront décarbonés, non polluants et silencieux. Quand j'entends dire qu'on ne veut plus de voitures dans Paris, je ne trouve pas ça pertinent, et je pense que c'est un combat d'arrière-garde. Je suis favorable à des primes qui permettent aux propriétaires de véhicules polluants d'en changer. C'est pourquoi je voulais qu'on laisse les voies sur berge ouvertes à la circulation mais uniquement pour les véhicules propres.

Mais que fait la région pour ceux qui ont lâché leur voiture et se retrouvent dans des RER et des trains bondés ?

Nous avons investi 25 Mds€ pour moderniser les transports en commun. Début 2018, nous aurons commandé 708 nouvelles rames de train et de RER. L'objectif est que ces rames soient toutes neuves ou rénovées d'ici à 2022. Les voitures seront climatisées, vidéoprotégées, plus spacieuses et confortables. Nous allons créer 10 000 places de parking-relais supplémentaires avec des tarifs que je souhaite attractifs. La région va enfin investir 250 M€ dans un plan antibouchons qui prévoit des travaux de contournement de villes et des voies dédiées aux bus et au covoiturage.

Comment marche un péage urbain

Nous présentons ici l'exemple milanais qui fait actuellement référence.

1 Le **centre historique (AreaC)** est accessible contre un **droit d'entrée** (5 €, 2 € pour les résidents) du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30 (18 heures le jeudi).

2 On pénètre dans cette zone via **43 points d'accès sans obstacle physique ni barrière de péage** mais surveillés par des **caméras**.

3 Les conducteurs **achètent leur ticket** aux parcmètres, dans les bureaux de tabac, les kiosques à journaux, les stations de transport public, en ligne...

4 Le ticket, **valable une journée**, peut être **activé** par SMS, sur Internet et auprès d'un centre d'appels ou des bureaux de la mairie.

5 Les **caméras relèvent les plaques d'immatriculation** et vérifient que les conducteurs sont **en règle**.

SOURCE :
COMMUNE MILANO/IT
LP/INFOGRAPHIE.

Plusieurs catégories de véhicules sont exemptées de paiement : deux-roues, véhicules électriques et hybrides, à méthane, au GPL, au bifuel, ambulances...

Propos recueillis par Frédéric Mouchon

LES ECHOS – 26/10/2017

75 PARIS

ATELIER CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE ET JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Mardi 7 novembre, de 8h30 à 12h20, en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la CCI Paris Île-de-France organise un atelier sur le statut de Jeune Entreprise Innovante, le Crédit Impôt Recherche et le Crédit Impôt Innovation. Il est possible de bénéficier d'un entretien individuel gratuit (places limitées).

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/ba3Rp9>

78 YVELINES

ATELIER BUSINESS PLAN ET COMMUNICATION

Vendredi 27 octobre, de 8h30 à 10h30, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc propose un atelier destiné aux créateurs de projet, junior entreprise, TPE sur le thème du business plan vecteur d'image de communication presse. Inscription auprès de Réjane Blanchet : [rejane.blanchet\(at\)agglovgp.fr](mailto:rejane.blanchet(at)agglovgp.fr)

91 ESSONNE

ATELIER SUR LE MARCHÉ ALIMENTAIRE

Lundi 6 Novembre, de 9h30 à

11h30, la CCI Essonne (Evry) organise un atelier gratuit sur les nouvelles tendances de consommation alimentaire. Il permettra d'identifier les bonnes pratiques applicables et de faire un tour d'horizon des nouveaux modes de consommation alimentaire. L'atelier prévoit un zoom sur la consommation durable et ses concepts novateurs, dont la lutte contre le gâchis alimentaire).

Information et inscription sur : <https://goo.gl/g9bbvF>

92 HAUTS-DE-SEINE

ATELIER SUR LE CADRE JURIDIQUE DE LA PROSPECTION COMMERCIALE

Mardi 7 novembre, de 10h à 12h, le NeuillyLab propose un atelier sur le cadre juridique de la prospection commerciale : respecter les droits des personnes pour éviter tout risque de sanction. Le nombre de place étant limité, l'inscription est obligatoire : <https://goo.gl/EzNq9x>

93 SEINE-SAINT-DENIS

APPEL À CANDIDATURES ACCÉLÉRATEUR WILCO

L'accélérateur d'entreprise Wilco ouvre les inscriptions à un appel à candidatures le 1er novembre (durant 30 jours). Cet appel concerne le secteur «retail».

Plus d'informations sur : <http://www.wilco-startup.com>

94 VAL-DE-MARNE

ATELIER SUR LES SEUILS DE LA MICRO-ENTREPRISE

Lundi 30 octobre, de 9h à 12h, la CMA propose un atelier pour les autoentrepreneurs et micro-entrepreneurs qui veulent changer de forme juridique ou qui s'appêtent à franchir les seuils de chiffre d'affaires. Il présentera l'éventail des possibilités : de l'entreprise individuelle à la création d'une société en détaillant les grandes différences tant au plan social, fiscal qu'en matière de responsabilité. Le nombre de participants est limité à 4-5 personnes maximum par atelier. Inscription obligatoire au 01 49 76 50 40.

95 VAL-D'OISE

CHALLENGE DU NUMÉRIQUE START-UP & ENTREPRISE

Les inscriptions au 3ème Grand Prix des Start-ups et Entreprises du Territoire Roissy Pays de France sont ouvertes jusqu'au 19 novembre. Le concours est ouvert aux start-up ou entreprises établies en région Île-de-France qui développent un outil numérique. Il est doté de 4 500 € et d'un accompagnement pendant 6 mois par les partenaires du concours. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/uAJZ9a>

::: ENTREPRISES

6 Le parapétrolier CGG bientôt entre les mains de fonds étrangers



CGG doit faire adopter l'une des plus grosses restructurations financières françaises mardi prochain. Les créanciers, dont six fonds opportunistes anglo-saxons, doivent devenir majoritaires au capital.

Le 31 octobre au soir, le parapétrolier CGG ne battra probablement plus pavillon français. Pour sa survie, l'ancienne Compagnie Générale de Géophysique doit faire approuver en [assemblée générale](#) l'une des plus grosses restructurations financières françaises, [pour près de 3 milliards d'euros](#).

Si deux tiers des actionnaires votent en faveur du plan, la société dirigée par Jean-Georges Malcor basculera entre les mains de ses principaux créanciers anglo-saxons. Ces derniers détiendront près de 82 % du capital avant exercice des bons de souscription d'actions (et autour de 73 % après, les [BSA](#) permettant aux actionnaires d'acheter des actions plus tard à moindre coût quand la société se redressera).

Le fonds américain Contrarian Capital, qui cible les entreprises en difficulté, et l'investisseur opportuniste Boussard & Gavaudan, fondé par deux Français issus des rangs de Goldman Sachs à Londres et Paris, devraient apparaître comme les deux principaux actionnaires du parapétrolier avec chacun plus de 9 % du capital. Ils sont associés à quatre autres investisseurs américains et britanniques (Alden, Attestor, Aurelius et Third Point).

La Bpi diluée à moins de 2 %

La semaine dernière, bpifrance, principal opposant aux modalités financières du projet, s'est finalement rallié à l'opération. Le garant des intérêts français, actionnaire à hauteur de 9,3 % du capital aujourd'hui, détiendra au maximum 2 % (après [BSA](#)).

La banque publique d'investissement [a assorti son aval à de multiples conditions](#) comme le maintien du siège et des centres de décision en France pendant cinq ans. Elle a exigé d'être représentée au nouveau [conseil d'administration](#) et imposé qu'aucun créancier détenant moins de 10 % du capital n'obtienne un siège au conseil.

Mais si la société a souscrit à ses exigences, du côté des principaux fonds, seuls deux ont accepté ces conditions : Boussard & Gavaudan et Attestor, selon la [note d'opération](#) déposée à l'[AMF](#). A quelques jours du vote, néanmoins, on multiplie les assurances chez les créanciers pour éviter de politiser le sujet et de remettre en cause des mois de négociations à haut risque.

« Même si les fonds demandaient un administrateur, ils n'y parviendraient pas car la société s'est engagée dans ce sens. Ils ne sont de toute façon pas demandeurs », indique une source. Boussard & Gavaudan et Attestor ont, dit-on, *« une réputation dans l'économie française où ils sont très impliqués. Ce sont des actionnaires de long terme »*. Le premier est actionnaire de Solocal et Camaieu, le second de la Saur.

Contentieux

La société de [gestion d'actifs](#) DNCA, détenue par la banque française Natixis, pourrait encore créer la surprise. Si personne ne participe à l'augmentation de capital, elle se trouverait en première ligne et détiendrait entre 9,9 % et environ 13 % du capital, devenant le premier actionnaire de CGG. Une hypothèse à ce stade écartée.

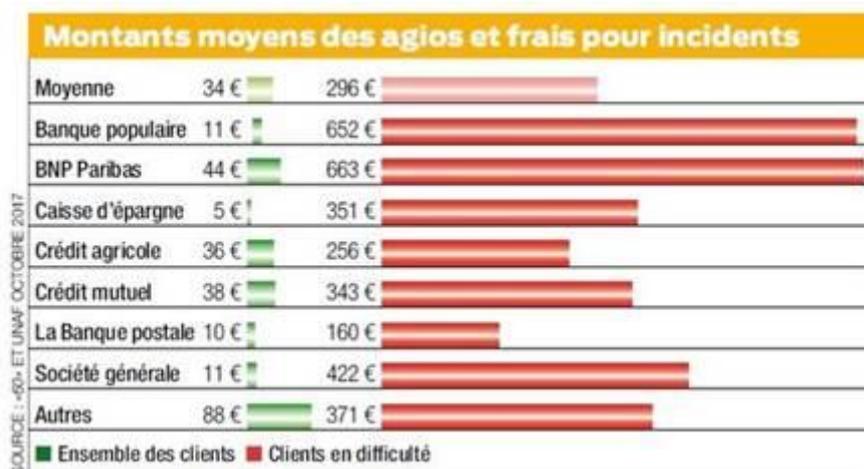
Une autre inconnue plane sur le dossier : l'action en justice conduite par les porteurs de dette convertible contre le projet. Une audience est prévue le 6 novembre, le jour prévu pour l'homologation du plan de sauvegarde.

Jean-Georges Malcor, Directeur général : « Un rejet du plan de sauvetage de CGG conduirait au redressement judiciaire ». INTERVIEW : <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/030783600074-jean-georges-malcor-un-rejet-du-plan-de-sauvetage-de-cgg-conduirait-au-redressement-judiciaire-2125147.php>

Anne Drif

LA TRIBUNE – 26/10/2017

7 Frais bancaires : "des milliards" sur le dos des clients en difficulté



L'enquête du magazine "60 Millions de consommateurs" et de l'Unaf parle d'un "matraquage" des clients en difficulté par une "cascade de frais"

pour incidents de compte. Toutes les banques facturent le plafond légal, à l'exception de La Banque Postale.

Selon une enquête de "60 Millions de consommateurs" et de l'Union nationale des associations familiales (Unaf), les commissions pour incidents de paiement se multiplient et rapportent 6,5 milliards d'euros par an aux banques françaises. Un meilleur encadrement des frais est nécessaire car le plafonnement légal n'empêche pas les abus.

A l'heure où les banques multiplient les discours sur l'inclusion, la finance durable et solidaire et leur engagement citoyen, les conclusions de l'enquête réalisée par le magazine "[60 Millions de consommateurs](#)" (dans l'édition de ce jeudi) et l'Union nationale des associations familiales (Unaf) risquent de porter un coup sévère à leur image. Le magazine édité par l'Institut national de la consommation (INC) et l'Unaf ont épluché « *plusieurs centaines de relevés de compte de clients "lambda" et de clients en difficultés financières ponctuelles ou persistantes* » et comparé les frais facturés par les établissements bancaires en cas d'incident de paiement : chèque sans provision, rejet de prélèvement, agios, dépassement de découvert, etc.

Une liste « *impressionnante* » de commissions en tout genre et « *régulièrement, l'industrie bancaire en invente de nouvelles* », telle que la « lettre d'avertissement pour compte débiteur non autorisé » d'un montant de 12 à 20 euros qui s'est généralisée. Si ces frais sont [plafonnés depuis 2014](#), l'étude comparative montre que les banques facturent toutes le maximum autorisé par opération, « *à l'exception notable de La Banque Postale.* »

En moyenne, ces frais coûtent au client "lambda" 34 euros par an. « *Pour les clients en difficulté, la note flambe pour atteindre 296 euros* », soit huit à neuf fois plus, relève l'enquête. « *La victime type n'appartient pas forcément aux populations les plus pauvres. Elle n'est pas surendettée ni forcément bénéficiaire des minima sociaux* », ce sont « le plus souvent des salariés du secteur privé, fonctionnaires ou retraités. »

Un foyer en difficulté sur cinq s'est même vu prélever plus de 500 euros de frais par an. L'enquête, qui s'appuie aussi sur les cas concrets rencontrés par le réseau de l'Unaf, évoque celui d'un client de la BNP, un fonctionnaire quadragénaire tombé dans le rouge après une séparation, qui s'est fait ponctionner de plus de 3.000 euros en 2016 ! D'où l'impression d'un « *matraquage* » et d'un « *profit facile réalisé sur le dos d'une personne fragilisée.* »

Près de 5 milliards de bénéfice pour les banques

L'Unaf et "60 Millions de consommateurs" ne remettent pas en cause le principe de ces tarifications mais ces cascades de frais qui s'accumulent et « *enfoncent davantage encore dans la difficulté.* » Ils remarquent aussi que ces frais, censés rémunérer « *la charge de travail occasionnée par ce type d'incident : ouverture du dossier, édition des lettres, traitement du rejet* » [selon la Fédération bancaire française](#) (FBF), sont en réalité bien souvent automatiques, sans travail d'analyse ni action humaine, par exemple pour la commission d'intervention de 8 euros (ou frais de forçage), comme l'a confirmé une enquête du syndicat CGT Banques et assurances. Le magazine parle même d'une « *machine à facturer en pilotage quasi automatique.* »

Et une machine qui rapporte gros. D'après les calculs du magazine et de l'Unaf, ces frais pour incident auraient généré **6,5 milliards d'euros de revenus pour les banques**, de l'ordre de 30% à 35% de leur produit net bancaire dans l'activité de détail, et **4,9 milliards d'euros de bénéfice net en 2016**. Un montant énorme au regard des [23,5 milliards d'euros](#) de bénéfices dégagés l'an passé par les groupes bancaires français, toutes activités confondues (pas seulement celle de détail en France). L'enquête ne précise pas le mode de calcul de cette estimation qui sera sans doute contestée par le lobby bancaire.

Mieux encadrer les frais punitifs

L'enquête cite un exemple éloquent : les frais liés à la saisie du compte par un créancier, appelés "avis à tiers détenteur", sont « *facturés une centaine d'euros, et même 130 euros à la BNP, alors que la même opération ne coûte que 20 euros chez sa filiale Compte-Nickel, qui affirme que ce tarif arrive à couvrir son coût !* » On comprend mieux le succès des offres des néo-banques sans découvert possible (ni chéquier, donc pas de risque de rejet) comme Compte-Nickel (729.000 clients) ou [C-zam de Carrefour](#) (90.000 clients), qui rassurent. Le mobile et le numérique permettent désormais d'alerter immédiatement et à moindre coût les clients qui risquent le découvert mais les banques commencent tout juste à le proposer, parce que des startups de la Fintech, des néobanques le font : l'intérêt du client prime rarement celui de la banque.

Ce système néfaste de frais parfois absurdes et perçus comme injustes a des conséquences sur les relations entre clients et conseillers, qui pourraient expliquer en partie la montée des incivilités en agences. Coupe dans les effectifs oblige, les conseillers se voient confier un portefeuille de clients ingérable (de 1.500 à 3.000 selon un représentant de la CGT cité dans le magazine), qui empêche le suivi personnalisé, et les priorités sont les objectifs commerciaux, la vente de produits d'épargne, de crédit ou d'assurance, pas le conseil des clients en difficulté.

Le magazine et l'Unaf alertent les pouvoirs publics qui doivent « **mieux encadrer ce système de frais bancaires punitifs.** » Et les appellent donc à légiférer à nouveau afin de brider la « *créativité tarifaire* » des banques en la matière. La présidente de l'Unaf, Marie-Andrée Blanc, déclare dans un entretien à "60 Millions de consommateurs" du mois de novembre :

« L'Unaf demande aux pouvoirs publics mieux encadrer ce système injuste qui pénalise spécifiquement ceux qui sont déjà en difficulté. Il faut aussi responsabiliser les établissements bancaires eux-mêmes pour qu'ils adaptent leurs offres et leur modèle économique à ces publics de plus en plus nombreux. Enfin, il faut prendre acte que les banques n'assurent plus la mission de conseil pour ces publics. »

[Delphine Cuny](#)

LE FIGARO – 26/10/2017

8 Les voyageurs davantage contrôlés pour aller aux États-Unis



Un questionnaire au moment de l'enregistrement ou à la porte d'embarquement, des fouilles plus poussées...A partir de ce jeudi 26 octobre, 180 compagnies aériennes doivent répondre aux nouvelles exigences des autorités américaines si elles veulent éviter l'interdiction des ordinateurs portables en cabine.

En plus de l'ESTA, ce formulaire d'autorisation d'entrée aux États-Unis, de la déclaration de douane à remplir généralement durant le vol, et des différents contrôles ou autres fouilles à l'aéroport, les milliers de voyageurs qui se rendent chaque jour par avion aux États-Unis doivent désormais, depuis ce jeudi 26 octobre, remplir un nouveau questionnaire avant d'embarquer. Ils peuvent aussi être soumis à une fouille plus poussée.

En tout, 180 compagnies aériennes et 280 aéroports dans 105 pays sont concernés. En France, plusieurs compagnies aériennes contactées par *Le Figaro* ont confirmé qu'à partir de jeudi, elles appliquaient progressivement ces nouvelles règles, à la demande des autorités américaines qui avaient exigé, fin juin, de [renforcer la sécurité sur les vols à destination du pays](#) par des contrôles «plus complets» sur les passagers et des «vérifications accrues» sur leurs appareils électroniques. Mais les détails de ces nouvelles mesures restent flous.

Ainsi, au départ de l'aéroport d'Orly, où [Air France](#) assure [un vol direct quotidien vers New-York](#), la compagnie va distribuer dès ce jeudi aux passagers qui se rendent aux États-Unis un questionnaire, qui devient obligatoire pour embarquer. Dès le jeudi 2 novembre, ce formulaire sera distribué sur «100% des vols, pour 100% des passagers, y compris ceux qui sont en transit ou en escale» précise Air France, qui, a priori, ne compte pas demander à ses clients d'arriver plus tôt. «Au-delà du questionnaire, on nous demande aussi des mesures de sûreté supplémentaires autour de l'avion, cabine et soute, avant le départ», ajoute-t-on.

Quatre heures à l'avance au lieu de trois

[Norwegian Airlines](#), qui effectue aussi des vols depuis Paris à destination des États-Unis, a assuré également se plier aux nouvelles règles. Dès jeudi, les passagers doivent remplir un questionnaire lors de l'enregistrement à l'aéroport. Pour ceux qui ont effectué leur enregistrement en ligne auparavant, ils devront s'en acquitter à la porte d'embarquement. «C'est la même entreprise qui assure la sûreté et les fouilles aléatoires qui s'occupera de cette formalité» indique la compagnie, qui conseille aux passagers d'arriver plus tôt. «L'enregistrement ouvre 4 heures à l'avance, au lieu de 3 heures. Les passagers ont reçu un SMS pour les prévenir» précise Norwegian.

[XL Airways](#) n'a pas attendu pour renforcer les contrôles des passagers qui, depuis cet été, doivent déjà répondre à «plus de questions avant l'enregistrement». «Des mesures sont appliquées en fonction des réponses» confie la compagnie, sans plus de précision.

[Lufthansa](#) a également confié à *Reuters* que tous les voyageurs à destination des États-Unis devraient répondre à partir de jeudi à un bref questionnaire «à l'enregistrement, lors de la vérification des documents ou aux portes d'embarquement». Sa filiale Swiss a demandé à ses passagers de se présenter à l'embarquement au moins 90 minutes avant l'heure de départ. Emirates va également soumettre ses passagers à des «entretiens au comptoir d'enregistrement». À Hong Kong, [Cathay Pacific Airways](#) va supprimer ses services d'enregistrement en ville et de dépose de bagage automatique pour tous ses vols directs vers les États-Unis. Les passagers devront aussi répondre à des questions et la compagnie leur conseille d'arriver à l'aéroport au moins trois heures à l'avance.

En contrepartie de ces contrôles renforcés, [Washington a levé l'interdiction](#) des appareils électroniques à bord des avions [en provenance de dix aéroports](#) du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Une mesure redoutée par les compagnies aériennes, et bon nombre de voyageurs. L'administration américaine a toutefois fait savoir qu'elle pourrait réimposer ces interdictions, au cas par cas, si les compagnies aériennes et les aéroports n'améliorent pas leur sécurité.

[Clémentine Maligorne](#)

::: SOCIAL

LES ECHOS – 26/10/2017

9 Réformes sociales : le grand flou de l'assurance-chômage



Les concertations ou négociations sur l'apprentissage, la formation professionnelle et l'assurance-chômage, doivent déboucher fin janvier.

Objectif fin janvier. L'encre [des ordonnances réformant le Code du travail](#) à peine sèche, le gouvernement a confirmé ce mercredi lors d'une conférence de presse à Matignon qu'il veut agir très vite pour mener à bien ce qu'il présente comme « l'acte II » de son grand projet de transformation sociale. Au menu : [apprentissage, formation professionnelle et assurance-chômage](#), trois chantiers qui, s'ils ne vont pas démarrer tout à fait de manière synchrone, doivent tous déboucher dans trois mois, pour une transposition législative à l'été prochain.

Le grand flou de l'assurance-chômage

Peut-être parce que le sujet est le plus sensible, la démarche pour [l'assurance-chômage](#) n'est pas calée. L'extension du régime aux démissionnaires, par nature coûteuse, aux indépendants qui le souhaitent, complexe, et [le système de bonus-malus](#), qui divise patronat et syndicats, pour freiner le [recours](#) aux contrats courts, nécessitent encore de « *finir de simuler des hypothèses* », a indiqué Muriel Pénicaud.

La rédaction de la feuille de route remise aux partenaires sociaux est d'ailleurs très prudente sur l'élargissement de l'indemnisation, loin des promesses de campagne d'Emmanuel Macron : « *Il existe des situations où la démission doit ouvrir accès à une indemnisation* », est-il par exemple mentionné. Qui plus est, [les comptes, toujours dans le rouge, de l'Unédic](#) limitent les marges de manoeuvre.

« Il y a une situation financière, elle est connue, il faut la prendre en compte, elle est sérieuse, on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. Mais on ne peut pas non plus s'interdire de réfléchir aux pistes qui ont été évoquées par la ministre du Travail et par le président de la République pendant la campagne », a souligné Edouard Philippe.

Seule chose acquise, les débats commenceront dans un mois par une grande réunion multilatérale. Après, on verra. « *C'est trop tôt pour définir le processus détaillé* », a prévenu la ministre du Travail. Le flou s'explique aussi par des questions de gouvernance. Même si les termes ont varié depuis la campagne, Emmanuel Macron n'a pas caché sa volonté que l'Etat reprenne, d'une manière ou d'une autre, le pilotage de l'Unédic, diminuant de facto la marge de manoeuvre des partenaires sociaux.

Sur [la formation professionnelle et l'apprentissage](#), les choses sont davantage calées. « *La meilleure protection contre le chômage c'est la compétence. Et le meilleur levier pour la compétence c'est la formation* », a renchéri Muriel Pénicaud.

Le modèle des campus

L'apprentissage sera le premier des trois chantiers qui démarrera avec l'installation début novembre de quatre groupes de travail - parcours de l'apprenti, entreprise, gouvernance et financement, et offre de formation - sous l'égide de Sylvie Brunet, présidente de la section du travail et de l'emploi du CESE.

Les freins à cette forme de formation, qui mêle enseignement classique et pratique en milieu professionnel, ont fait l'objet de très nombreux rapports. La concertation devra donc déboucher sur un diagnostic partagé et des propositions.

Deux sujets seront clefs, a insisté Muriel Pénicaud : la carte des formations et donc la prise en compte des besoins des branches professionnelles, et la simplification du financement. Y ajoutant la question de l'orientation, Jean-Michel Blanquer n'a pas caché son penchant pour le modèle des campus, allant du CAP au BTS voire la licence, en passant par le Bac Pro.

Négociation inter-professionnelle

La réforme de la formation professionnelle s'enclenchera mi-novembre avec l'envoi aux partenaires sociaux d'un document d'orientation, comme la loi l'impose dès lors que le gouvernement veut toucher à ce domaine. « *Beaucoup d'organisations nous ont fait part de leur souhait d'engager une négociation interprofessionnelle, ce qui je crois, est une bonne chose* », a déclaré Edouard Philippe.

Les partenaires sociaux auront donc du grain à moudre mais le Premier ministre a averti : le document indiquera de « *manière très claire les points qui nous semblent essentiels* », sous-entendu difficilement négociables. Et ces points devront répondre aux deux grands objectifs de la réforme, libéralisation et individualisation. Une concertation avec les régions sera conduite en parallèle.

LA TRIBUNE – 26/10/2017

10 Réformes sociales : le patronat et les syndicats ont leur feuille de route... chargée



Le Premier ministre Edouard Philippe a envoyé aux organisations patronales et syndicales une feuille de route très chargée... et potentiellement très "chaude" sur les réformes sociales qu'il entend mener: assurance chômage, formation professionnelle et apprentissage.

Le gouvernement vient d'envoyer aux organisations patronales et syndicales le calendrier et la méthode des réformes sociales à venir: assurance chômage, formation professionnelle et apprentissage. La réforme de l'assurance chômage s'annonce comme le dossier le plus chaud.

Réformes de l'assurance chômage, de la formation professionnelle, de l'apprentissage. Les organisations patronales et syndicales ne vont pas... chômer dans les six prochains mois. Édouard Philippe, le Premier ministre, leur a en effet envoyé ce mercredi 25 octobre leur feuille de route sur les réformes que le gouvernement entend mener "*pour combattre le chômage de masse par tous les côtés*", selon les termes du Premier ministre. Il s'agit en fait de l'Acte II des réformes sociales, annoncées par Emmanuel Macron durant sa campagne présidentielle, après les ordonnances sur le Code du travail. Le calendrier va donc être très rempli, mais la méthode de concertation sera différente et adaptée aux trois chantiers ouverts.

En revanche, au bout du processus, au plus tard au début du printemps 2018, il n'y aura qu'un seul projet de loi, regroupant ces trois réformes, soumis au Parlement, avec l'espoir du gouvernement qu'il soit définitivement adopté au début de l'été.

Des groupes de travail pour l'apprentissage

C'est la réforme de l'apprentissage qui va ouvrir le bal des concertations. Celle-ci prendra en fait la forme de groupes de travail qui vont plancher dès le début du mois de novembre avec l'appui de France Stratégie - l'organisme chargé de la perspective et de la réflexion rattaché au Premier ministre. C'est Sylvie Brunet, professeure associée, ex DRH et membre du Conseil économique, social et environnemental qui sera chargée de l'animation des groupes de travail qui devront rendre leurs conclusions en janvier prochain.

Muriel Pénicaud, ministre du Travail et Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, ont précisé le sens de la réforme envisagée. Il conviendra de rendre l'apprentissage plus attractif, notamment en le valorisant auprès des collégiens. Il faudra aussi assurer une meilleure articulation au sein de l'enseignement technique entre les lycées professionnels et l'apprentissage. La carte des formations devra aussi être revue tout comme le financement de l'apprentissage et le statut des jeunes en apprentissage.

Une négociation patronat/syndicats sur la formation professionnelle

Fin novembre, viendra le temps de la réforme de la formation professionnelle. Début novembre, conformément à la loi Larcher de 2007, les organisations patronales et syndicales vont recevoir un "document d'orientation" listant les axes que le gouvernement souhaite aborder. S'ils le demandent - et cela semble le cas - les partenaires sociaux ouvriront alors une négociation, visant à modifier le précédent accord professionnel sur la question de 2013, repris dans une loi en 2014. Mais il ne faudra pas traîner. Car, là aussi, Édouard Philippe entend que l'accord soit formalisé pour la fin 2018.

On sait que le gouvernement veut donner davantage de moyens à chaque salarié de "construire" sa propre formation professionnelle, via un compte personnel de formation qui sera considérablement renforcé. Il conviendra aussi de pouvoir proposer davantage de formations qualifiantes aux demandeurs d'emplois afin de les adapter aux métiers de demain. Il s'agira ensuite de "mieux former" les salariés dont 50% vont être concernés par la transformation numérique dans les années à venir. Il va aussi falloir améliorer l'offre de formation et imaginer un "*système de certification transparent*", selon Muriel Pénicaud, pour lutter contre les "formations bidons".

Parallèlement à la négociation entre partenaires sociaux, les Régions, notamment en charge de la formation des demandeurs d'emploi, seront associées à la concertation.

Le très chaud dossier de l'assurance chômage

Enfin, dernier chantier, et de loin le plus épineux: la réforme de l'assurance chômage. Les débats s'ouvriront fin novembre lors d'une première réunion multilatérale où seront conviées l'ensemble des organisations patronales et syndicales. Ce sera l'occasion de dresser un diagnostic sur la situation du régime, notamment financière. [Actuellement, selon les dernières données de l'Unedic publiées ce 25 octobre, l'assurance chômage enregistre un trou annuel d'environ 3,5 milliards d'euros.](#)

Aussi, si le gouvernement veut ouvrir cette assurance aux indépendants et à certains démissionnaires, il convient de chiffrer le coût d'une telle ouverture... Et d'en trouver le financement. La concertation se poursuivra, là aussi, jusqu'à la fin janvier. Quatre thèmes seront abordés: l'élargissement à davantage d'actifs, donc; la lutte contre la précarité, avec l'idée du gouvernement d'instituer un bonus-malus sur les cotisations patronales en fonction de la durée des contrats, ce qui fait hurler le patronat; l'amélioration du contrôle de la recherche d'emploi par les chômeurs indemnisés; la gouvernance du régime.

Des sujets, très "chauds". Les syndicats ne veulent notamment pas entendre parler de la fin du caractère assurantiel de l'assurance chômage (on perçoit une indemnisation en fonction des montants cotisés). Or, la suppression des cotisations salariales à l'assurance chômage, décidée dans le cadre de la loi de finances 2018 - qualifiée de mesure en faveur du "pouvoir d'achat" par le gouvernement -, n'augure rien de bon, notamment pour la CFDT.

Il est donc évident que l'assurance chômage, dispositif paritaire jusqu'ici *via* l'Unedic, gérée par les seules organisations patronales et syndicales et non par l'État, va être le gros morceau de ce très dense épisode social.

[Jean-Christophe Chanut](#)

LE MONDE – 26/10/2017

11 Formation continue : premières pistes de réforme



Le gouvernement veut mieux contrôler les organismes de formation professionnelle.

La formation professionnelle fait partie des politiques publiques qui suscitent le plus grand flot d'anathèmes. Depuis des années et malgré les multiples réformes mises en œuvre, elle est jugée trop complexe, insuffisamment évaluée, injuste – car pas assez ciblée sur celles et ceux qui en ont le plus besoin (en particulier les chômeurs et les actifs peu ou pas qualifiés). Le gouvernement entend y remédier en transformant ce dispositif – dans une démarche qui englobe également l'apprentissage et l'assurance-chômage. Les trois volets, en somme, d'un même projet, mis en musique dans une « *feuille de route* », que le chef du gouvernement, Edouard Philippe, devait dévoiler mercredi 25 octobre, après l'avoir transmis aux partenaires sociaux.

S'agissant de la formation continue, ce chantier est susceptible de faire l'objet d'une négociation interprofessionnelle. Un « *document d'orientation* » sera remis aux organisations syndicales et patronales, au début de la semaine du lundi 6 novembre, en principe. L'exercice, s'il va jusqu'à son terme, débouchera sur un accord national ayant vocation à être repris, plus ou moins littéralement, dans un projet de loi annoncé pour le printemps 2018 – à condition que cela respecte le cahier des charges gouvernemental, ce qui n'est pas gagné. La discussion va en tout cas porter sur des thématiques dont quelques-unes ont d'ores et déjà été esquissées par le pouvoir exécutif.

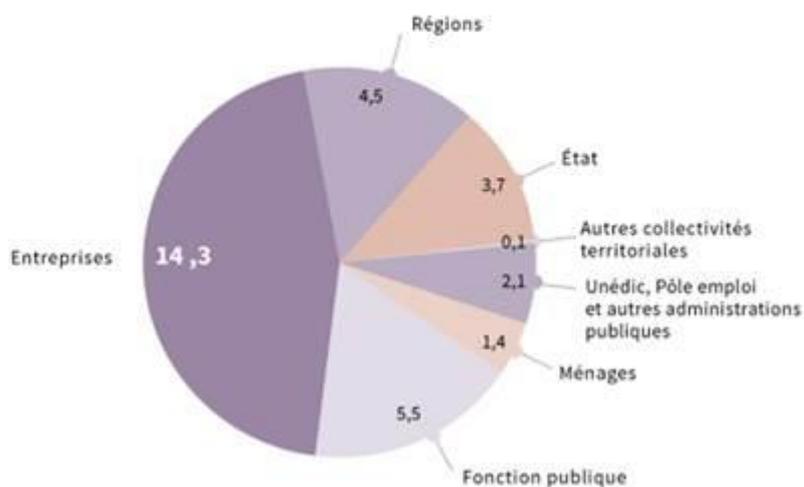
L'un des objectifs poursuivis est de remettre de l'ordre dans un marché que se partageaient, en 2013, un peu plus de 66 300 organismes (OF) pour un chiffre d'affaires évalué à 13,9 milliards d'euros, selon Centre Inffo, une association sous la tutelle du ministère du travail. « *A l'heure actuelle, c'est très simple de se lancer sur le secteur de la formation, observe une source au sein de l'exécutif. Une déclaration en préfecture suffit. Mais pour les salariés comme pour de nombreux employeurs, il est parfois assez difficile de se repérer dans ce maquis.* »

Clarifier le paysage

Quel est le taux de retour à l'emploi à l'issue d'un stage ? Les intervenants ont-ils les compétences requises ? La loi du 5 mars 2014 a apporté un début de réponse, mais les mesures prises à l'époque, pour s'assurer que les prestataires sont en capacité de prodiguer des actions de qualité, sont trop timides. Le gouvernement réfléchit à plusieurs solutions dont l'une consisterait à instaurer un système à deux étages : seraient créés des organismes labellisant les offres de formation ; au-dessus d'eux, une structure « *faîtière* » contrôlerait leur activité. Les premiers, mis en concurrence, auraient ainsi tout intérêt, pour être crédibles, à passer scrupuleusement en revue les OF, notamment pour mesurer leurs performances en termes d'insertion professionnelle.

31,6 milliards d'euros consacrés à la formation professionnelle en 2014

DÉPENSES GLOBALES POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE, PAR FINANCEUR, EN MILLIARDS D'EUROS ET ÉVOLUTION 2013/2014



SOURCE : DARES, JUIN 2017

Autre point-clé dans le viseur de l'exécutif : les prérogatives des différents acteurs du système, en particulier celles détenues par les conseils régionaux. *« Nous souhaitons que Pôle emploi cède à nos collectivités ses compétences en matière de formation des demandeurs d'emploi, confie David Margueritte, l'élu chargé du dossier pour Régions de France. Il faut sortir de l'ambiguïté et affirmer l'existence d'un véritable chef de file, qui pilote le dispositif. »*

A ce stade, le gouvernement semble ne pas avoir arrêté sa position mais l'une de ses préoccupations est bien de clarifier le paysage. Dans la même optique pourrait être posée la question du rôle des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), des organismes cogérés par les organisations patronales et syndicales qui collectent les contributions des entreprises en faveur de la formation professionnelle. Ceux-ci conseillent également les employeurs et leurs personnels sur les formations à suivre. A plusieurs reprises dans le passé, Marc Ferracci, le conseiller spécial de la ministre du travail, Muriel Pénicaud, avait plaidé pour que les OPCA abandonnent la collecte aux Urssaf pour se recentrer, par exemple, sur la labellisation. Là encore, le sujet ne paraît pas tranché.

Enfin, le gouvernement souhaite impulser un nouvel élan au compte personnel de formation (CPF). Entré en vigueur début 2015, ce dispositif est attaché à la personne, tout au long de sa vie professionnelle, et lui donne droit à des heures de formation (jusqu'à 120, voire au-delà pour certains publics éloignés de l'emploi). En 2016, près de 500 000 actifs ont demandé à le *« mobiliser »*, selon le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Cnefop). Le gouvernement aimerait augmenter la voilure, en injectant plus de financements et en améliorant l'accès au CPF. Ce dernier pourrait être monétisé – c'est-à-dire être libellé en euros plutôt qu'en heures. Les sommes seraient directement utilisées par la personne pour acheter sa formation ou un bilan de compétence.

« Ne pas laisser le salarié seul »

Une perspective qui laisse très dubitatifs plusieurs acteurs du système. *« Nous ne sommes pas tous égaux devant l'acte d'achat d'une formation, assure Yves Hinnekint, président d'Opcalia, l'un des plus gros OPCA. Certains doivent être plus suivis que d'autres, ce n'est pas vraiment facile de s'y retrouver. »* Un point de vue partagé par Michel Beaugas (FO) : *« Il faut faire le travail d'accompagnement et surtout ne pas laisser le salarié seul face à ces questions. Il faut garder l'intermédiation entre lui et les organismes de formation. »*

L'idée de faire le ménage dans les prestataires est, en revanche, bien accueillie. *« Nous sommes d'accord pour qu'un tri soit effectué dans ce qui existe, affirme Alain Griset, président de l'Union*

des entreprises de proximité (artisans, commerçants, professions libérales). *Les organismes de formation doivent être plus sérieusement sélectionnés.* » « *Il faut un vrai contrôle a priori et a posteriori* », renchérit M. Beaugas.

Pour les partenaires sociaux, la réforme à venir doit être saisie comme une opportunité pour développer ou renouveler les compétences des salariés. « *Moins de 10 % des personnes, dans les entreprises qui en comptent vingt au plus, font l'objet d'une formation* », déplore M. Griset. Jean-Michel Pottier plaide, vice-président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), plaide pour qu'il y ait « *plus de vigueur dans la mutualisation des fonds* » afin de développer les actions dans les TPE-PME. Les changements induits par la loi de 2014, ont, selon lui, « cassé » une dynamique qu'il convient de restaurer.

Mais avant de se plonger dans la tuyauterie et les histoires de gros sous, « *il faut s'entendre sur l'objectif prioritaire de la réforme* », réclame Yvan Ricordeau (CFDT). Sinon, « *c'est le meilleur moyen de se compliquer la tâche* ».

[Sarah Belouezzane](#) et [Bertrand Bissuel](#)

L'OPINION – 26/10/2017

12 L'Outre-mer, au bord du volcan...



Alors qu'Emmanuel Macron se rend en Guyane, les « outre-mer » sont une question stratégique, autant pour les graves crises potentielles qui les guettent que pour les avantages géopolitiques qu'ils procurent à la France

Le président de la République effectue un déplacement en Guyane, du jeudi 26 au samedi 28 octobre, en compagnie du président de la commission européenne Jean-Claude Juncker. Il se rendra à Cayenne, Maripasoula et Kourou, où il visitera le centre spatial. Il participera à la conférence des Régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne et aux assises des outre-mer.

Pour Emmanuel Macron, l'outre-mer est une affaire stratégique. Elle l'est à double titre : d'abord, par l'atout que ces territoires représentent pour le « rang » de la France dans le monde, ce que l'Élysée ne manquera pas de vanter à l'occasion de la visite du chef de l'État en Guyane. Mais plus encore, sans doute, par le potentiel de crises graves qu'il recèle. L'ouragan Irma, qui a frappé

Saint-Martin et Saint-Barth en septembre, et la gestion de la crise par le gouvernement, parfois un peu brinquebalante, n'en constitue qu'un avant-goût. Au printemps, durant la campagne présidentielle, le mouvement social en Guyane avait brutalement braqué les projecteurs sur la situation sociale très tendue dans ce morceau de France en Amérique. Un chèque de trois milliards avait alors éteint l'incendie, mais les braises rougeoient toujours, comme Emmanuel Macron le verra à Cayenne et à Maripasoula, sur le fleuve Maroni.

Les DROM-COM, comme on dit désormais (Départements et régions - collectivités d'outre-mer), où vivent 2,7 millions de Français et d'étrangers, représentent autant de bombes à retardement, loin des préoccupations quotidiennes des métropolitains, mais que les gouvernements successifs surveillent comme le lait sur le feu. La Guyane, mais aussi Mayotte débordée par l'immigration clandestine, la Nouvelle-Calédonie, où le référendum sur l'indépendance de 2018 est [jugé à hauts risques dans un climat politique délétère](#).

Qu'on en juge, par exemple, par les propos du directeur de la gendarmerie Richard Lizurey, récemment auditionné par les députés : « Le niveau de violence y est en augmentation, avec des situations extrêmement tendues. » En Guyane, expliquait-il, « je ne vois pas très bien comment les choses peuvent s'arranger, sauf à y envoyer des troupes », alors que ce département est déjà « l'endroit du territoire national où il y a le plus d'escadrons de gendarmerie mobile en renfort ». L'outre-mer mobilise à lui seul un quart du potentiel de la gendarmerie mobile, les CRS n'y allant pas. En Nouvelle-Calédonie, « le nombre d'agressions repart à la hausse. Depuis le mois d'octobre 2016, vingt gendarmes y ont été blessés par balle », note leur directeur. À Saint-Martin, les pillages après [l'ouragan Irma ont témoigné de l'existence d'une « délinquance chevronnée »](#).

Bombe sociale. C'est pourtant à Mayotte que la situation est la plus sérieuse. L'île, qui appartient à l'archipel des Comores, est devenue un département français en 2011 grâce à Nicolas Sarkozy. Elle cumule les handicaps, toile de fond du grand roman de Nathacha Appanah *Tropique de la violence* (Gallimard, 2016). Près de la moitié de la population est immigrée – dont également la moitié de manière illégale. En un siècle, la population a été multipliée par vingt et le nombre d'enfants par femme reste supérieur à cinq. « La situation à Mayotte constitue une bombe sociale, qui explosera on ne sait pas quand. Mais cela arrivera. Cela a failli arriver en début d'année, pour un problème de manque d'eau. Pendant quinze jours, il y a eu des coupures d'eau deux jours sur trois, alors qu'il faisait très chaud. On a même dû évacuer des gendarmes et des familles », témoignait le général Lizurey.

Certes, d'autres collectivités, comme la Martinique – où se rendra le Premier ministre Edouard Philippe début novembre – ou la Réunion, présentent des situations beaucoup moins dramatiques, même si les indicateurs sociaux ne sont guère brillants, malgré l'importance des transferts financiers depuis la métropole. Alors que les Ultramarins ne constituent que 4 % de la population française, ils représentent plus de 8 % des allocataires de minima sociaux, selon le ministère des Affaires sociales, où l'on explique que cette géographie est « celle de la pauvreté ».

Mais aussi celle de la paix sociale. Car les « outre-mer » ne sont pas qu'un fardeau budgétaire à la charge de la métropole. Sans compter l'ancienneté et la profondeur des liens historiques : la Guyane est française depuis plus longtemps (1676) que Bar-le-Duc (1766). Quand à La Réunion, inhabitée lors de sa découverte, son peuplement – de gré ou de force – est entièrement lié à l'histoire de France. Ces « confettis de l'empire » colonial offrent toujours des avantages géopolitiques pour notre pays. Ils font partie de ce [qu'Arnaud Danjean, qui a présidé à la rédaction de la récente Revue stratégique de défense appelle « la singularité stratégique »](#) de la France dans le monde. « Nous avons des intérêts globaux, qui découlent de notre statut au sein des instances multilatérales, de notre présence mondiale, en particulier outre-mer », lit-on dans ce document. « Les DROM-COM constituent des atouts majeurs en termes de coopération militaire, d'anticipation des crises et d'intégration régionale. Ils hébergent également des bases permettant de participer au contrôle des espaces communs et [...] offrent à la France des plateformes sûres de projection de puissance partout dans le monde », affirme la Revue stratégique.

Rôle stratégique. Deux territoires ont joué un rôle considérable en matière stratégique. Ce fut le cas de la Polynésie, où la France testa ses armes nucléaires durant trente ans (1966-1996) sur les

atolls de Moruroa et Fangataufa. C'est désormais celui de la Guyane, qui abrite le « port spatial de l'Europe », le centre spatial guyanais (CSG) de Kourou, qui jouit d'une position géographique exceptionnelle pour les lancements.

Les outre-mer offrent à la France de multiples frontières, ce qui favorise les liens bilatéraux. C'est le cas à terre, avec le Brésil et le Surinam, mais surtout en mer, avec pas moins de 28 États souverains, dont l'Australie ou le Canada. Grâce aux DROM-COM, la France est la deuxième puissance maritime du monde, avec 11 millions de km² de Zone économique exclusive (ZEE), à 97 % outre-mer. Mais cela a un coût, si l'on décide d'en assurer la surveillance, pour éviter pillages et trafics. Or, la Marine manque de bateaux pour ce faire. Hors Saint-Pierre-et-Miquelon et Guyane, qui ont des besoins très spécifiques, « nous n'avons plus que quatre patrouilleurs au lieu de huit, et, en 2021 je n'en aurai plus que deux », explique l'amiral Prazuck, chef d'état-major de la marine. Les vieux P400 sont à bout de souffle et leurs successeurs (Batsimar) se font attendre. En juin, la Marine a dû désarmer le Dumont d'Urville, un navire logistique (Batral) aux Antilles. Moins de trois mois plus tard, son absence s'est fait cruellement sentir lors du passage d'Irma...

En Outre-mer, Emmanuel Macron sur deux fronts: les Assises et le référendum en Nouvelle-Calédonie : <http://www.lopinion.fr/edition/politique/en-outre-mer-emmanuel-macron-deux-fronts-assises-referendum-en-136651>

Les outre-mer, entre misère économique et dépendance à la dépense publique : <http://www.lopinion.fr/edition/economie/outre-mer-entre-misere-economique-dependance-a-dépense-publique-136664>

[Jean-Dominique Merchet](#)

∴ POLITIQUE

LE MONDE – 26/10/2017

13 La hausse de la CSG adoptée par l'Assemblée dans une ambiance tendue



Républicains, constructifs, socialistes, communistes ou insoumis : la droite comme la gauche se sont opposées à une mesure dénoncée comme injuste.

« *Cela doit être une nuit de pleine lune...* » La blague, lancée par le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a eu au moins le mérite de faire sourire l'Hémicycle. Et de faire retomber un peu la pression, l'espace d'un instant.

Mais c'est dans une ambiance tendue que les députés ont adopté, dans la nuit de mercredi 25 à jeudi 26 octobre, la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), l'une des mesures phares du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2018. Comme prévu, cette augmentation de 1,7 point de la CSG, destinée à compenser la suppression des cotisations salariales des salariés du privé, a cristallisé les tensions.

Alors que le gouvernement et la majorité ont vanté une mesure « *d'augmentation du pouvoir d'achat* », l'article 7 du PLFSS a concentré les vives critiques de l'opposition. Droite (Les Républicains et les Constructifs) et gauche (Parti socialiste, Parti communiste et La France insoumise) ont déposé en vain des dizaines d'amendements de suppression, dénonçant tour à tour « *l'injustice* » de cette mesure.

Les députés LR se sont ainsi relayés pour dénoncer son impact sur les retraités et les agriculteurs, deux familles clés de leur clientèle électorale. Jérôme Nury (Orne) a notamment fustigé « *l'acharnement du gouvernement contre les retraités* ». « *La CSG, c'est le chiffon rouge du PLFSS* », tranche Damien Abad (Ain). A gauche aussi, le ton se veut véhément. « *Vous prévoyez de revoir le financement de la Sécurité sociale en le basant sur la CSG plutôt que sur les cotisations sociales. En cela, vous trahissez l'esprit de la Sécurité sociale que le Conseil national de la résistance a pensé* », s'est insurgé Adrien Quatennens (LFI, Nord).

Donner du pouvoir d'achat aux actifs

En retour, le gouvernement a défendu une « *mesure de solidarité générationnelle* », afin de donner du pouvoir d'achat aux actifs. En dehors des retraités les plus modestes, qui en sont exonérés ou soumis à la CSG à taux réduit, ceux de plus de 65 ans gagnant près de 1 400 euros net par mois et ceux qui ont moins de 65 ans et gagnant près de 1 300 euros seront touchés en 2018. Jusqu'à 2 500 euros, cette hausse de la CSG sera compensée par la suppression de la taxe d'habitation, a promis M. Darmanin.

En revanche, les retraités les plus aisés, qui perçoivent plus de 2 500 euros, subiront la hausse de la CSG, sans compensation. Lui-même issu de la droite, M. Darmanin a renvoyé ses anciens collègues dans les cordes en leur rappelant que leur candidat à la présidentielle, François Fillon, avait promis d'augmenter la TVA de deux points, ce qui aurait eu pour effet, selon lui, de pénaliser davantage les retraités modestes.

En revanche, le ministre a dit « *avoir du mal à comprendre* » que les socialistes soient opposés à l'article 7 du PLFSS, au motif que les plus pénalisés restent les retraités aisés. L'ancienne ministre Ericka Bareigts (La Réunion), elle, n'en démord pas, en soulignant que les pensionnés d'invalidité ou les aidants familiaux feront partie des principales victimes de cette hausse de la CSG.

Vivement opposés à cette mesure, les Constructifs – emmenés par Philippe Vigier (Eure-et-Loir) – ont défendu sans succès la TVA sociale pour financer la protection sociale par une augmentation de la TVA. Un membre de leurs rangs, Charles de Courson (Marne), a d'ailleurs eu des échanges musclés avec le rapporteur du PLFSS, Olivier Véran (Isère), dont il a regretté « *l'arrogance* » à multiples reprises ; ce dernier avait osé moquer ses « *inexactitudes* ». Ambiance...

[Alexandre Lemarié](#)

LE PARISIEN – 26/10/2017

14 Présidence LR : pour son premier meeting, Wauquiez câline et coque



A la veille du début de la campagne officielle pour la présidence des Républicains, Laurent Wauquiez s'est lancé dans une grande opération séduction.

En meeting mercredi, le candidat à la présidence des Républicains a tenté de recentrer son image... avant d'enfourcher ses thèmes favoris.

« Ce soir, je ne suis pas venu vous faire un discours comme les autres. Je voudrais que vous compreniez mon chemin... pourquoi je suis là », susurre presque [Laurent Wauquiez](#) à la tribune. Lui, l'ambitieux quadra qui cultive tant d'inimitiés dans son parti, et que [ses rivaux accusent de flirter avec l'extrême droite](#), s'est lancé mercredi soir dans une grande opération séduction. La scène a eu lieu devant un bon millier de sympathisants réunis au centre des congrès de Mandelieu-la-Napoule (Alpes-Maritimes), et alors que débute ce jeudi [la campagne officielle pour la présidence des Républicains](#). « Laurent cultive ce paradoxe d'être le grand favori du scrutin tout en traînant une image très clivante en interne. Il faut absolument qu'on mette fin à cette mauvaise soupe ! » commentait son entourage avant le début du meeting.

Alors, quoi de mieux qu'un parterre de soutiens installés derrière lui à la tribune pour vanter son œcuménisme et sa capacité à rassembler ? Une bonne trentaine, du président de la région Paca, Renaud Muselier, à la députée Virginie Duby-Muller, promue porte-parole, en passant par l'ex-juppéiste Virginie Calmels et son tout nouveau directeur de campagne, Geoffroy Didier, vice-président de Valérie Pécresse à la région Ile-de-France. « Je ne suis pas un héritier de la politique », se défend d'entrée de jeu Wauquiez, ce multidisciplômé -Sciences-po, ENA, Normale sup- souvent taxé d'incarner une forme d'élite à la française.

« Je viens d'une famille d'entrepreneurs du Nord, ruinés par la crise du textile », enchaîne-t-il, avant de justifier son parcours : « J'ai fait les grandes écoles de la République, et j'en suis fier parce que j'ai travaillé dur pour cela. Mais j'en connais aussi les codes et les limites. J'ai surtout découvert le mépris d'une caste technocratique pour les Français », enfonce-t-il, comme pour se détacher de cette élite à laquelle il appartient pourtant.

Des intonations sarkozystes

Mais chassez le naturel et il revient au galop. Car après ce laïus un brin sirupeux, c'est un Wauquiez en mode pitbull qui a vite repris le dessus. Bien cranté dans [son habituel discours de fermeté sur les valeurs, de l'identité de la France et de la défense des classes moyennes et populaires](#).

Il justifie ainsi sa position pour dénoncer l'assistantat et le RSA, ou ses réserves envers cette « Europe passoire qui reste passive face aux vagues migratoires » : « Un étranger en situation irrégulière, c'est un clandestin. Et un clandestin qui ne reste pas sur notre territoire ! » scande-t-il en reprenant des intonations très sarkozystes, tout en s'érigeant comme le porte-parole d'une « majorité silencieuse ». Une formule utilisée par son prédécesseur... mais aussi par Marine Le Pen.

« On a érigé toute une série de sujets en tabous dont on ne peut plus débattre sans être qualifié de sulfureux : la nation, l'immigration massive, l'identité, la transmission des valeurs, l'islamisme... De quoi a-t-on encore le droit de débattre ? » s'emporte-t-il, tout en multipliant les attaques contre Macron. Une manière de s'installer comme l'adversaire numéro un du président... dans la perspective d'une bataille pour la présidentielle de 2022 ? Et d'opposer le candidat du peuple — lui — à celui des élites, qu'est censé incarner Macron ? « Bien sûr qu'il en rêve, mais chut, c'est trop tôt pour le dire... » glisse un de ses soutiens.

Dupont-Aignan rêve d'union à droite toute : <http://www.leparisien.fr/politique/dupont-aignan-reve-d-union-a-droite-toute-26-10-2017-7355589.php>

Olivier Beaumont

15 François de Rugy : « Avec plus d'évaluation du travail parlementaire, on améliorera l'efficacité de la dépense publique »



INTERVIEW - Le président de l'Assemblée nationale explique comment il compte modifier le travail parlementaire.

Êtes-vous satisfait des débats sur le projet de loi de finances ?

Comme souvent, le débat tel qu'il a pu être perçu par les citoyens a été saucissonné autour de quelques thèmes sur lesquels la polémique s'est concentrée, en perdant de vue l'équilibre général avec l'enclenchement de réformes de fond sur la fiscalité. On a ainsi plus parlé de [l'ISF](#) que de [l'exonération de taxe d'habitation](#) alors que cette mesure va apporter 10 milliards de pouvoir d'achat aux ménages d'ici à 2020. Sur le fond, les débats ont bien eu lieu à l'Assemblée et ils ont été tranchés.

Sur la forme, la discussion budgétaire a montré les défauts de l'organisation du travail parlementaire, cette année plus encore que les autres.

Pourquoi plus cette année ?

Nous avons débattu de plus de 1.100 amendements, c'est un record ! Le volet recettes du projet de loi de finances a donné lieu à 20 heures de débat en commission et 55 heures dans l'hémicycle, soit en tout 75 heures. Quand, par exemple, vous avez 53 amendements sur les chambres de commerce et d'industrie, pour la plupart identiques, ce n'est pas la quantité qui fait la qualité.

Comment lutter contre l'inflation des amendements ?

Il faut respecter le droit d'amendement. Néanmoins, on peut considérer que ce droit est dévoyé lorsque le même amendement est déposé par plusieurs députés d'un même groupe à titre individuel.

Faut-il arrêter de discuter en séance les amendements préalablement examinés en commission ?

Je suis prudent sur ce point. C'est une possibilité pour certains textes de loi, mais pas pour la loi de finances. Sur ce sujet, mon objectif n'est pas de gagner du temps, mais d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos travaux. Pour une meilleure lisibilité, nous pourrions mettre en commun les discussions sur la partie recettes pour l'Etat, la Sécurité sociale et les collectivités. Nous y intégrerions les mesures fiscales non rattachées, comme par exemple les crédits d'impôts. Cela permettrait d'avoir une vision globale des grands équilibres budgétaires.

Comment améliorer l'évaluation ?

Nous devons y accorder plus de temps. A l'automne, deux mois sont consacrés aux projets de budget pour l'Etat et la Sécurité sociale, c'est-à-dire aux intentions. En juin, on ne consacre que trois heures à la loi de règlement, sur les dépenses et les recettes constatées l'année passée, souvent dans l'indifférence générale.

La loi de règlement devrait plutôt s'appeler loi de réalisation et les rapporteurs qui travaillent au moment du projet de loi de finances devraient rendre un travail d'évaluation. C'est comme cela qu'on évitera les polémiques comme celle sur les emplois aidés. Dès le projet de loi de finances 2017, seuls 280.000 contrats avaient été prévus tout en laissant entendre que l'enveloppe pourrait être dépassée. Le gouvernement a décidé de mettre fin à cette pratique, il a eu raison.

Les députés proposent peu de mesures d'économies. Cela peut changer ?

Cela viendra justement de l'évaluation. Avec plus d'évaluation, on se posera d'abord la question de l'efficacité de la dépense publique. La mécanique actuelle ne contribue pas à la maîtrise des dépenses, elle est inflationniste même. Les parlementaires doivent pouvoir faire des propositions pour transformer les politiques publiques.

Avez-vous les moyens suffisants pour chiffrer vos propositions ?

Non, cela fait partie des obstacles auxquels nous sommes confrontés. Les données et les outils sont entre les mains du gouvernement. En Grande-Bretagne, le Parlement dispose d'une enveloppe de 80 millions de livres par an pour l'évaluation. En France, le budget de l'Assemblée pour l'évaluation est de 400.000 euros ! L'une des solutions serait de pouvoir saisir la Cour des comptes dans des délais courts. Son premier président, Didier Migaud, est ouvert à cette proposition.

A quelle échéance souhaitez-vous modifier le travail parlementaire ?

Des groupes de travail transpartisans ont été mis en place en septembre, il y aura des propositions tous les six mois. Je souhaite que de premières mesures entrent en vigueur au premier semestre 2018. Certaines pourront être d'ordre constitutionnel, comme pour la navette parlementaire ou le rôle des commissions mixtes paritaires. Elles s'intégreraient dans le projet de loi de réforme constitutionnelle voulu par le président de la République. D'autres éléments relèveront de la loi organique ou du règlement de l'Assemblée.

Seuls 96 députés étaient présents dans l'hémicycle pour le vote sur l'ISF. Peut-on améliorer l'assiduité des parlementaires ?

Il faut faire de la pédagogie pour que les Français comprennent qu'on ne peut pas avoir en permanence 577 députés en séance, de jour comme de nuit. Nous sommes obligés de faire des roulements. Qui sait que dans beaucoup de parlements étrangers, il y a moins de sièges dans la salle des séances que de parlementaires ? Je rappelle que l'Assemblée nationale compte huit commissions permanentes, où les députés s'investissent sur des sujets plus spécialisés. Je rappelle aussi que pendant que le budget de l'Etat passait en séance, celui de la Sécurité sociale était examiné en commission.

Souhaitez-vous toujours réformer les « questions au gouvernement » ?

La formule doit évoluer mais elle ne doit pas disparaître. Elle fait partie du contrôle de l'action du gouvernement. On pourrait envisager un droit de réplique du député, comme au Sénat. Lors de la remise d'un rapport d'enquête ou d'une mission d'évaluation, ce serait utile de pouvoir interpeller en séance le gouvernement pour qu'il prenne publiquement position par rapport aux préconisations faites par les députés.

La majorité s'est-elle installée après les couacs des premières semaines ?

Oui, la période de rodage est terminée. On oublie qu'à chaque alternance importante, il y a eu les mêmes critiques sur les députés récemment élus. Depuis septembre, les travaux se déroulent bien. Sur la loi sécurité ou sur le budget, les débats avaient été bien préparés en amont avec le gouvernement.

Sur le budget, on a perçu des hésitations au sein du groupe majoritaire...

On a beaucoup parlé des yachts de luxe alors que cela ne concerne que quelques dizaines de bateaux. On a aussi eu de longs débats sur les chambres de commerce et d'industrie, pour des enjeux financiers qui ne sont pas si importants. Sur les enjeux les plus importants, il y a eu une grande cohérence. Et cette cohérence découle du fait que ce budget traduit les promesses du président pendant sa campagne. Au moins, cette fois-ci, il n'y a eu ni reculades, ni mesures sorties du chapeau.

Grégoire Poussielgue et Ingrid Feuerstein

INTERNATIONAL

LE POINT – 26/10/2017

16 Ceta : l'opération déminage du gouvernement



Le traité commercial entre l'Union européenne et le Canada suscite des contestations.

Devant les craintes provoquées par l'accord de libre-échange avec le Canada, l'exécutif dégage un catalogue de bonnes intentions, mais difficiles à appliquer.

[Emmanuel Macron](#) tente de rassurer sur le Ceta. Et pour cause. Le traité de libre-échange entre l'[Europe](#) et le [Canada](#) entré provisoirement et partiellement en vigueur depuis le 21 septembre ne pourra s'appliquer définitivement qu'après la ratification des parlements nationaux de l'UE.

Pour obtenir l'approbation du [Parlement français](#), le gouvernement a donc présenté, mercredi en conseil des ministres, un « plan d'action » pour tenter d'apaiser les craintes sur ses conséquences environnementales et réglementaires exprimées jusque dans les rangs de sa propre majorité. L'exécutif s'est appuyé sur [les conclusions d'un rapport d'experts qu'il avait lui-même commandé](#) pour proposer des garanties nouvelles.

« Veto climatique » ?

[Paris](#) s'engage tout d'abord à plaider en faveur de l'instauration d'« un veto climatique », conformément à une recommandation des experts. Concrètement, la France veut proposer « l'adoption d'une interprétation juridiquement contraignante » du traité « afin de garantir que les réglementations climatiques ne pourront pas être remises en question de manière abusive par un investisseur » devant l'organe de règlement des différends entre les États et les entreprises.

Reste à savoir si cette promesse est crédible, car elle devrait nécessiter une approbation du reste de l'Union européenne et du Canada. « Une volonté ne vaut pas immédiatement faculté, mais il y a détermination », a ainsi reconnu Nicolas Hulot, le ministre de la Transition écologique. Pour

Attac, ce n'est que de la poudre aux yeux. « Proposer un mécanisme de veto climatique exigerait un nouvel accord avec le Canada. Ni le Canada ni l'Union européenne n'ont l'intention d'ouvrir de nouvelles négociations », dénonce l'association altermondialiste.

Vers une révision de la directive carburant ?

Toujours sur le climat, le gouvernement s'engage à réduire l'empreinte carbone des carburants consommés dans l'Union européenne, ce qui permettra de pénaliser le pétrole issu des schistes bitumineux canadiens, très polluant. Le brut canadien issu de sources « non conventionnelles » entrait déjà presque librement en Europe, mais la signature du Ceta avait déclenché une levée de boucliers des ONG sur ce point. Une telle mesure doit passer par une révision d'une directive européenne sur la qualité des carburants, recommandée dans le rapport d'experts, afin de prendre en compte la méthode d'extraction dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre qu'ils génèrent.

Paris veut aussi faire adopter un mécanisme qui permette de soumettre tous les produits importés « aux mêmes exigences de réduction des émissions de CO2 » que celles imposées aux produits européens. Mais, là encore, la France ne peut pas décider toute seule et devra convaincre ses partenaires européens.

Engagements à la transparence

Pour rassurer ceux qui s'inquiètent de la mise en place d'un forum de coopération réglementaire destiné à harmoniser les « méthodes de certification, d'évaluation, de conformité ou des procédures de tests » entre les deux partenaires, le gouvernement s'engage par ailleurs à prévenir les potentiels conflits d'intérêts de ses futurs membres et à jouer la transparence sur ses travaux.

Sur ce point, le rapport d'experts recommandait la publication obligatoire de l'agenda du forum ainsi que de ses comptes rendus avec les avis et des prises de position des différentes autorités sur les projets de réglementation.

Renforcement des contrôles

Par ailleurs, le gouvernement assure qu'il va effectuer un suivi de l'impact du traité sur la sécurité sanitaire afin, notamment, de rassurer les consommateurs sur des entrées illégales éventuelles de bœuf aux hormones qui ne sont en rien autorisées par le Ceta. Dans ce cadre, il promet ainsi de lutter contre la fraude « en vue d'une application effective irréprochable des normes européennes aux produits importés ».

À l'avenir, l'exécutif veut renforcer l'ambition des accords commerciaux (Mercosur, Japon, etc.) en matière de développement durable, par exemple, en mentionnant ces critères dans les chapitres sur l'ouverture des marchés publics.

Révision de la politique commerciale européenne

La France veut surtout faire du respect de l'accord de Paris sur le climat un préalable à toute signature d'un accord de libre-échange. Ce qui exclut les États-Unis tant que Donald Trump s'opposera à la ratification des conclusions de la COP21.

Édouard Philippe et Emmanuel Macron s'engagent enfin à évaluer les conséquences du Ceta, avant ratification, c'est-à-dire pas avant six mois. Des mécanismes pérennes d'information des parlementaires et des ONG sur « la définition et la conduite de politique commerciale de l'UE » sont annoncés.

Cette batterie de mesures n'a visiblement pas convaincu tout le monde. Les députés de La République en marche qui avaient demandé, dans une lettre adressée à Édouard Philippe le 17 octobre, de prendre des garanties supplémentaires, se montrent satisfaits. Mais les ONG

sont bien plus critiques. « Les mesures proposées sont au mieux inefficaces, au pire rigoureusement impossibles, dénonce Attac. On voit mal, par exemple, comment la proposition de mettre en place une force française spécialement dédiée à la détection des fraudes aux importations et présentée comme rassurante pour les éleveurs aurait la moindre chance d'être mise en œuvre. Au moment où l'Union européenne s'engage à l'OMC pour un allègement des contrôles aux frontières, cette mesure ne peut avoir aucune portée pratique. »

[Marc Vignaud](#)

LE FIGARO – 26/10/2017

17 Catalogne : deux jours décisifs pour la nation espagnole



L'avenir de la Catalogne et celui d'une Espagne unie se jouent jeudi et vendredi devant les élus de Barcelone et Madrid.

Journées historiques ou énième tour de passe-passe rhétorique? Les agendas du Parlement catalan et du Sénat espagnol s'annoncent chargés et vont contraindre les indépendantistes à sortir du bois et à arbitrer entre leurs deux courants, modérés et radicaux. Ce jeudi à 16 heures, le président régional, l'indépendantiste Carles Puigdemont, doit prononcer un discours devant son Parlement au sujet des mesures que Madrid entend prendre pour mettre la région sous tutelle, [en vertu de l'article 155 de la Constitution](#). À la même heure, une commission du Sénat doit évaluer ces mêmes demandes de l'exécutif, avant de les voter vendredi. Les pouvoirs réclamés par Madrid prévoient notamment la destitution de Puigdemont et de l'ensemble de son gouvernement. Vendredi, le Parlement catalan pourrait aussi tenir une nouvelle session.

[Les sécessionnistes sont divisés](#) sur le contenu à donner à ces journées parlementaires. D'un côté, une aile jusqu'au-boutiste exige une déclaration d'indépendance en bonne et due forme, quelles qu'en soient les conséquences ; de l'autre, l'aile modérée cherche une voie pour sauver les institutions catalanes de la tutelle de Madrid.

L'issue de secours a été indiquée à demi-mot par le gouvernement de Mariano Rajoy. Si Puigdemont dissout le parlement autonome et [convoque des élections régionales classiques de manière anticipée](#), comme c'est encore sa prérogative, alors Madrid pourrait enterrer l'application de l'article 155. Ce message, envoyé par des sources gouvernementales par l'intermédiaire de la presse espagnole, a toutefois été altéré par quelques nuances ces derniers jours. Le ministre de la Justice, par exemple, exige de nouvelles conditions: «Déclarer expressément si la déclaration d'indépendance a eu lieu ou non (après le discours ambigu de Puigdemont le 10 octobre, NDLR), reconnaître l'obligation des institutions catalanes de respecter la loi, la Constitution et les décisions des tribunaux.»

Deux univers parallèles

Alliés de circonstance dans la défense de l'unité de l'Espagne et l'application de l'article 155, les socialistes (PSOE) souhaitent que la tutelle de Madrid soit abandonnée si Puigdemont renonce à

déclarer l'indépendance et convoque un scrutin régional. «Il est encore temps de convoquer des élections en Catalogne, juge ainsi Josep Borrell, ancien ministre socialiste et ex-président du Parlement européen, très actif sur le front unioniste. Les milieux économiques et une partie du PDeCAT (le parti indépendantiste de centre droit dont est issu Puigdemont, NDLR) font pression dans ce sens», affirme-t-il lors d'une rencontre avec la presse étrangère.

Mardi, des représentants de la CUP (extrême gauche indépendantiste) ont indiqué, pour s'en indigner, qu'une proposition de convocation d'élections était «sur la table du gouvernement catalan». L'un des plus grands défenseurs de cette voie est le ministre régional des Entreprises, Santi Vila. Plus de 1500 entreprises catalanes ont transféré leur siège social hors de la région depuis le référendum d'autodétermination, organisé le 1er octobre dans des conditions très contestables et marqué par de violentes charges policières. À l'inverse, pour ERC (centre gauche indépendantiste), Marta Rovira lançait: «Nous avons déjà un mandat démocratique: celui du référendum du 1er octobre (remporté à 90 % par les indépendantistes, selon ses organisateurs, NDLR). C'est la seule manière de faire face à la répression politique et à l'article 155. Avançons dès maintenant vers la République!» Si la voie qu'elle propose était suivie, la Catalogne pourrait entrer dans deux univers parallèles: République indépendante dans les esprits des sécessionnistes, région espagnole sous tutelle pour les unionistes et selon la loi en vigueur.

Mathieu de Taillac

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

